Intervention de Pierre-Alain Muet à l'Assemblée nationale

Projet de loi de finances rectificative pour 2010: plan d'aide à la Grèce

Deuxième séance du lundi 3 mai 2010

Discussion générale

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des finances, mes chers collègues, comme nous l'avons dit en commission la semaine dernière, le groupe socialiste considère que, dans la situation actuelle, la priorité est d'agir vite. Il fallait enrayer un processus spéculatif qui pouvait mettre en danger l'ensemble de la zone euro.

Aussi, dès la réunion de la commission, nous avons indiqué que nous soutiendrions ce plan d'aide à la Grèce, même si nous n'étions pas d'accord sur toutes ses modalités.

L'Europe a trop tardé à intervenir et chaque jour perdu a été malheureusement un jour gagné pour la spéculation. Qu'il faille quatre mois pour passer du principe à son application montre une fois encore à quel point le processus intergouvememental est inadapté à la gestion des crises.

Les tergiversations de l'Allemagne, les élections en Rhénanie-Westphalie ont finalement coûté très cher à la zone euro et à la Grèce.

D'une certaine façon, nous pouvons remercier Dominique Strauss-Kahn d'avoir usé de toute son influence... afin de convaincre Angela Merkel et les parlementaires allemands qu'il y avait urgence à mettre en place ce plan, sans attendre le 10 mai.

Premier élément positif de ce plan: son montant – 110 milliards d'euros – qui permet à la Grèce de ne pas dépendre des marchés pour financer sa dette pendant dix-huit mois, et donc de résoudre la crise de liquidités. Autre élément positif: l'allongement de2012 à2014 de la période de retour au seuil de 3 %.

Cependant, ce plan comporte aussi des éléments négatifs dont nous avons déjà discuté: le niveau du taux d'intérêt et le risque que représente la thérapie de choc demandée à la Grèce.

Le niveau de taux d'intérêt auquel l'Europe prête à la Grèce, proche de 5 %, est clairement trop élevé. Il ne s'agit pas de punir mais d'aider la Grèce.

Puisqu'il s'agit de prêts bilatéraux, pourquoi chaque pays n'aurait-il pas prêté au taux auquel il emprunte lui-même, augmenté de 50 points de base pour tenir compte du coût de gestion de la dette?

Si l'idée est d'avoir un taux d'intérêt unique dans toute l'Europe, pourquoi ne pas avoir mis en place un vrai mécanisme de solidarité: prêter à la Grèce au taux moyen auquel s'endettent les pays de la zone euro, augmenté toujours de 50 points de base? Le taux aurait alors été de 2 à 2,5 % et non pas de 5 %. La création d'un tel mécanisme nécessitait seulement un peu de solidarité entre les États prêteurs.

Vous avez souvent utilisé l'argument de la rémunération du risque afin de justifier les 300 points de base. Cet argument est choquant et inexact. Ce n'est pas avec un taux d'intérêt élevé que l'on s'assure contre le risque de défaillance de la Grèce; c'est exactement l'inverse!

Si l'on veut que la Grèce puisse rembourser, il nous faut prêter au taux le plus bas possible. Dans les scénarios présentés, les charges d'intérêt de la Grèce atteignent entre 5 et 5, 5 % de son PIB. Si l'on veut que la Grèce réduise son déficit, il faut lui offrir le taux le plus bas possible, lui permettant de réduire fortement ses charges d'intérêt.

Cette crise grecque montre surtout que l'Union monétaire est défaillante dans la gestion des crises. Nous avons créé un système monétaire fédéral sans jamais réellement mettre en place un gouvernement économique de la zone euro.

Il ne s'agit pas d'un gouvernement qui se préoccuperait de la politique interne de chaque État – y compris sur le plan macroéconomique –, mais qui serait capable, en situation de crise, de mettre en œuvre une politique commune et de mobiliser les moyens nécessaires à une action commune. Voilà ce qui manque à l'Union monétaire.

Notons un formidable paradoxe: lorsque l'Union prête à des pays qui ne font pas partie de la zone euro, elle le fait à des taux d'intérêt compris entre 1,5 et 2 %.

...Pourquoi ce mécanisme de solidarité ne pourrait-il pas être mis en place au sein de la zone euro? Je crois – les socialistes européens l'ont dit – qu'il est parfaitement compatible avec le principe de *no bail out*. Il faut simplement que l'on imagine un dispositif qui permettre d'appliquer les mêmes conditions aux pays en difficulté de la zone euro qu'aux pays extérieurs à la zone.

...Pour réduire l'endettement, il faut des taux d'intérêt bas, mais aussi ne pas casser la croissance par une politique d'austérité excessive. Malgré un déficit élevé au cours des années 2000, la Grèce a pu stabiliser la progression de sa dette grâce à une croissance de 4 % par an.

Si le plan d'austérité conduit à casser sa croissance, la Grèce aura beaucoup de mal à rétablir ses comptes publics.

...La Grèce a besoin d'une politique de réduction des déficits adaptée et de taux d'intérêt bas. Reconnaissons que les conditions dans lesquelles l'aide européenne a été mise en place sont souvent éloignées de ces deux nécessités.

Enfin, il y a un fossé entre la vitesse à laquelle les États sont intervenus pour sauver les banques sans aucune condition de régulation et les quatre mois de délai qu'a demandé l'établissement de ce plan assorti de conditions imposées à la Grèce.

...Où en est la régulation financière? Qu'a-t-on fait réellement contre les paradis fiscaux?

M. Henri Emmanuelli. Rien du tout!

M. Christian Eckert. On y réfléchit!

M. Pierre-Alain Muet. Pas grand-chose. Qu'avons-nous fait en matière de limitation du risque de crédit par les banques?

M. Jean-Pierre Brard. Que dalle!

Pierre- Alain Muet, AN, Budget rectificatif pour 2010, plan d'aide à la Grèce, mai 2010

M. Pierre-Alain Muet. On les oblige à détenir 5 % de leurs crédits dans leurs comptes. Ce n'est pas ça qui empêchera la spéculation de se développer!

Est-il normal que la régulation se fonde sur des agences de notation qui se permettent de dégrader la notation d'un État souverain à quelques dizaines de minutes de la fermeture des marchés, déclenchant la spéculation?

Il existe vraiment un fossé entre ce qui a été fait pour les banques et ce qui est fait pour les citoyens de l'Union monétaire.

Puisque j'évoque les banques, je voudrais soulever un dernier point. En contribuant à soutenir la Grèce, nous soutenons aussi les banques françaises, qui sont fortement engagées. Alors, serait-il anormal de les faire contribuer au redressement des comptes publics, comme nous le proposions avec la taxe de 10 % sur les profits bancaires?

M. Christian Eckert. Eh non!

M. Pierre-Alain Muet. En votant ce collectif budgétaire, nous exprimerons notre solidarité avec la Grèce. Cela ne nous empêche pas d'en désapprouver certains aspects comme la fixation des taux d'intérêt et la politique d'austérité.

Nous, socialistes, rappelons que l'Union monétaire n'a de sens que si elle s'accompagne d'une véritable solidarité entre ses membres. Dans ce domaine, force est de reconnaître que nous avons encore un long chemin à parcourir. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)